



- Zones destinées à rester libres**
- AGR Zone agricole
  - FOR Zone forestière
  - VERD Zone de verdure
- Zones superposées**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
  - Zones de servitude "urbanisation"
    - "cours d'eau"
    - Couloirs et espaces réservés
  - Couloir de mobilité douce existants et projetés
  - Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives (à titre indicatif) à l'aménagement du territoire - zone industrielle à caractère national de Wiltz (RGD du 2 février 1981)
  - à la gestion de l'eau
    - zone inondable (crue extrême - Administration de la gestion de l'eau)
- Indications sans valeur réglementaire**
- Biotope protégé, habitats protégés et habitats d'espèces protégées à titre indicatif et non exhaustif
    - habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée (articles 17 et 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé Luxplan 2016
    - biotope protégé surfacique (article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé BGH 2009
    - biotope protégé linéaire (article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé BGH 2009

- Autres informations à titre indicatif et non exhaustif**
- Périmètre d'agglomération
  - Cours d'eau ou ruisseau (selon BD-L-TC 2006)
  - Voie ferrée
  - Courbes de niveaux

**PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL**  
 Modification conformément à la "Loi du 3 mars 2017 dite « OMNIBUS » portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communale et le développement urbain"

- Délimitation de la modification ponctuelle du PAG
- Zones superposées
  - Zones de servitude "urbanisation"
    - "espace de verdure"
    - "Heidert 1"
    - "Heidert 2"

**Légende du PAG**

- Parcelle (PCN 2013)
- Bâtiments existants (PCN 2013)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

- Zones d'habitation**
  - HAB-1 Zone d'habitation 1
  - HAB-2 Zone d'habitation 2
- Zones d'activités**
  - ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
  - ECO-n Zone d'activités économiques nationale
- Zones de sport et de loisirs**
  - REC-1 Zone de sport et de loisirs sans séjour

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

PCN 2013 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG; COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

BD-L-TC 2006 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG; COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

BD-L-ORTHO 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG; COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

**COncEpt COncil COmmunication**  
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.  
 3, bd. de l'Abette  
 L-1124 Luxembourg  
 Tel.: (+352) 26 68 41 29  
 Fax: (+352) 26 68 41 27  
 Mail: info@co3.lu

Maitre d'ouvrage: Administration communale de Wiltz

Projet: Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général Wiltz

Objet: Extrait du PAG modifié - "Heidert - Kiell" Wiltz

Modifications	de	Date	Ind.

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 1707\_04\_II

Indice: Date: 10.03.2020

Elaboré: C. Rabe Contrôlé: U. Truffner Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.